



# Côté *Fleury*

Magazine municipal 2016



des envies, des idées, des projets !





Travaux  
d'Aménagement  
Intérieur Extérieur  
Peinture, Maçonnerie  
Bricolage divers  
Espaces Verts  
Entretien  
Parcs et Jardins  
Travaux de cloture

**Atout  
Services**



**Tél: 06.29.93.70.84**

**86340 FLEURE**

E S P A C E  
**ISOLATION**

 **MAUPIN**

L'ISOLATION POUR VOTRE CONFORT

Maupin Gilles  
ZAC Anthylis  
86340 Fleuré

**05.49.42.44.44**

# Sommaire

<b>Le mot du Maire</b> .....	<b>5</b>
<b>C'était il y a 100 ans</b> .....	<b>6</b>
<b>Vie municipale</b> .....	<b>7</b>
Conseil municipal .....	7
Personnel communal .....	7
<b>Budget</b> .....	<b>8</b>
<b>Bâtiments</b> .....	<b>10</b>
<b>Autres travaux et acquisitions diverses</b> .....	<b>11</b>
<b>CCAS</b> .....	<b>11</b>
<b>Commission cimetièrè</b> .....	<b>11</b>
<b>Commission communication et animation</b> .....	<b>11</b>
<b>Urbanisme</b> .....	<b>12</b>
Travaux de construction .....	12
<b>Voirie</b> .....	<b>12</b>
Travaux d'aménagement du « centre bourg » .....	13
Travaux connexes de la déviation « Fleuré-Lhommaizé » .....	13
<b>Votre commune s'engage dans une démarche de diminution de l'utilisation des pesticides</b> .....	<b>13</b>
<b>Plan communal de sauvegarde (PCS)</b> .....	<b>14</b>
<b>Une nouvelle campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode autour de la centrale nucléaire de Civaux</b> .....	<b>14</b>
<b>Vie scolaire</b> .....	<b>15</b>
École .....	15
Vacances .....	15
Horaires d'ouverture et tarifs de la garderie et de la cantine .....	16
Centre de loisirs .....	17
<b>Vie pratique</b> .....	<b>18</b>
<b>Administration</b> .....	<b>18</b>
Horaires de la Poste .....	18
Horaires de la Mairie .....	18
Passeport .....	18
Recensement militaire .....	18
<b>Nuisances</b> .....	<b>18</b>
Nuisances sonores .....	18
Feux .....	18
Animaux errants .....	18
<b>Environnement</b> .....	<b>19</b>
Gérer ses déchets .....	19
Borne électrique .....	19
<b>Famille</b> .....	<b>20</b>
Rechercher un établissement d'hébergement pour personnes âgées .....	20
Médaille de la famille .....	20
<b>Bibliothèque municipale</b> .....	<b>21</b>
<b>Vie associative et culturelle</b> .....	<b>21</b>
A.C.C.A .....	22
Association des parents d'élèves .....	22
Club de l'amitié .....	23
Club de randonnée pédestre .....	23
Comite d'animation de Fleuré .....	24
Comité de jumelage Région de La Villedieu-du-Clain .....	24
Donneurs de Sang Bénévoles .....	25
Entre Clain et Miosson .....	26
Fleur et Pouce .....	26
Fleur EMIL .....	26
Football Club de Fleuré .....	27
Point jeunes .....	27
UFGAC de Fleuré .....	28
Coordonnées des associations .....	29
Calendrier des assemblées générales .....	29
Calendrier des manifestations .....	29
<b>Numéros utiles</b> .....	<b>30</b>
<b>Numéros d'urgence</b> .....	<b>30</b>





# BOUCHET JEAN-LOUIS

PORT : 06 - 27 - 35 - 72 - 56 - 86800 TERCÉ

**TOUS LES LUNDIS APRÈS-MIDI À FLEURÉ: (en saison)**

- VENTE DE PLANTS DE LÉGUMES
- ARBUSTES ...
- ET DE FLEURS
- ARBRES FRUITIERS

## MAÇONNERIE – ENDUIT Neuf - Rénovation



La Coudralière  
86340 FLEURE

05 49 18 98 09  
sarl.bcrm@orange.fr

SIREN 789 020 591 – NAF 4399C

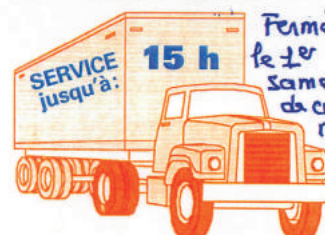


# Néolis

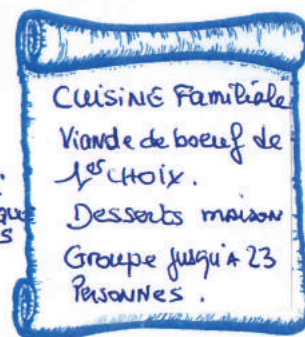
Naturellement à vos côtés

## NÉGOCE AGRICOLE

86340 FLEURÉ • [www.neolis-negoce.fr](http://www.neolis-negoce.fr)



*Bonne Route!  
et à Bientôt.*



RCS POITIERS A 418 265 031 00010 Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.



# sofams

Agencement Magasin - Cuisine  
Mobilier Hôtelier et Résidence Loisir



Parc d'Anthyllis - RN 147 - 86340 FLEURÉ  
Tél. 05 49 42 25 50 - Fax 05 49 42 25 55  
Mail : [info@sofams.com](mailto:info@sofams.com)

## Garage PICOSSON

tél : 05 49 42 48 89

mail : [garage.picosson@orange.fr](mailto:garage.picosson@orange.fr)



**Réparation toutes marques - Carrosserie - Station Service**



**ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE  
PLOMBERIE - SANITAIRE**

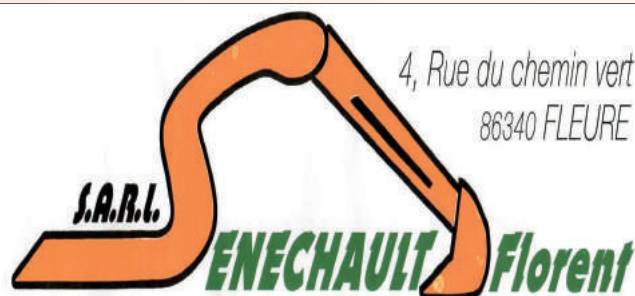
Jérôme BEAUJANEAU

1, Résidence de la Croix Cambos  
86340 NIEUIL L'ESPOIR  
Tél. : 05 49 42 65 14 - Fax : 05 49 42 47 74  
e-mail : [info@sarl-beaujaneau.fr](mailto:info@sarl-beaujaneau.fr)

SARL Gilbert  
BEAUJANEAU



*Afin de contribuer au respect de la nature,  
merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.*



4, Rue du chemin vert  
86340 FLEURE

**TERRASSEMENT • TRAVAUX PUBLICS**

Tél: 06.81.05.16.87 • Fax: 05.49.01.75.16  
[florent.senechault@orange.fr](mailto:florent.senechault@orange.fr)



## Le mot du Maire



Chers administrés,

Voici un nouveau bulletin municipal, résultat du travail de la commission Communication et Information, qui l'a réalisé de sa mise en pages à l'édition.

Il retrace les événements, les réalisations ainsi que les activités de la Commune.

Les informations en sont diverses et variées, les articles de nos différentes associations vous permettront de constater l'engagement de tous les bénévoles qui les animent.

Je voudrais vous faire part de l'arrivée dans l'équipe municipale de Carole GREMILLET suite à la démission de Achille NTZANIS qui n'avait plus la disponibilité nécessaire pour assurer ses fonctions.

Merci à toi, Achille, pour le service rendu depuis 2008.

Je souhaiterais rappeler que le rôle de l'équipe municipale est d'offrir des conditions de vie les plus agréables possibles à tous.

Or, je reçois en mairie de trop nombreuses réclamations qui n'auraient pas lieu d'être si chacun appliquait un minimum de respect et de bon sens : problèmes de voisinage, de tapage nocturne, de dépôts d'ordures sauvages, brûlage de déchets verts etc... sans oublier les problèmes d'animaux errants.

Alors, s'il vous plaît, soyez respectueux, faites en sorte de préserver une qualité de vie que nous sommes en droit d'attendre.

Voici la fin d'année, le temps des vœux. Notez bien que **j'aurai le plaisir de vous recevoir le samedi 9 janvier à 18h** pour vous présenter ceux de la Municipalité.

Que 2016 soit pour vous et vos proches, une année qui vous apporte bonheur, santé et satisfaction dans votre vie personnelle et professionnelle.

Bonnes fêtes à tous.

Le Maire,  
Vivian Perroches



# C'était il y a 100 ans

Que s'est-il passé au Conseil Municipal de Fleuré en 1915 ?

Revenons en 1912 pour connaître la composition du conseil municipal. En effet les élections ont lieu les 5 et 12 mai 1912. À cette époque, seuls les hommes votent ! Au recensement de 1911, Fleuré comptait 116 ménages et 487 habitants.

Au 1<sup>er</sup> tour, 137 votants élisent :

Andrault François 97 voix ; Martineau Pierre 96 voix ; Gouin Armand 92 voix ; Du Temple Auguste 87 voix ; Bobin Jacques 84 voix ; Moreau Félix 81 voix ; Duverger Pierre 75 voix ; Petit Auguste 69 voix.

Au 2<sup>ème</sup> tour, 130 votants élisent les 2 conseillers non encore élus, en effet le Conseil Municipal est constitué de 10 membres :

Lochon Auguste 75 voix ; Bourdeyroux Gabriel 69 voix.

L'installation du Conseil Municipal a lieu le dimanche 19 mai à 9 h 30.

Le maire est élu : Mr Gouin ; son adjoint également : Mr Bobin.

En 1915, le Conseil Municipal se réunit 3 fois. Deux des conseillers, Messieurs Lochon et Petit sont mobilisés, de ce fait la majorité au conseil, passe à 5 voix.

**Le 30 mai à 14h** ; la réunion est publique. Conformément à la loi du 5 avril 1884 art 53, le secrétaire de séance est élu.

La séance commence par l'admission à l'assistance médicale gratuite d'Élie Timonier (15 ans), garçon d'épicerie ; c'est une faveur accordée aux familles pauvres.

Ensuite, c'est le vote du budget. Les comptes de 1914 sont approuvés.

Le budget prévisionnel de 1915 est :

Recettes :	
5 centièmes pour chemins vicinaux de toutes catégories	150.75 F
3 centièmes pour chemins vicinaux ordinaires	90.42 F
Taxe vicinale (47,72 centièmes)	1438.28 F
4 centièmes pour complément des dépenses vicinales	120.56 F
<b>Total des recettes</b>	<b>1800.01 F</b>
Dépenses :	
Salaire du cantonnier	348.00 F
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	353.00 F
Dépenses diverses	39.01 F
Entretien des chemins vicinaux de grande communication	1060.00 F

**Total des dépenses 1800.01 F**

Le 3<sup>ème</sup> point porte sur les chemins vicinaux : l'entretien et son coût. Concernant ce dernier, il est proposé de remplacer les journées de prestations par une taxe vicinale (qui sera reconduite en 1916) le nombre d'hommes diminuant et les besoins augmentant dans les fermes et autres entreprises.

Au cours de cette discussion, il y est fait mention du salaire du cantonnier : 50 F par mois.

Suite à la loi de finance de 1913, le Conseil Municipal délibère sur la distance minimale séparant les débits de boisson des écoles, cimetières et églises. Le Conseil Municipal porte cette distance à 50 m. Le maire va prendre un arrêté dans ce sens.

**Le 8 août à 14 h.**

L'ordre du jour est l'élection des membres pour les élections consulaires. Messieurs Bobin et Martineau sont élus.

**Le 21 novembre 1915**

Des répartiteurs, chargés de régler les problèmes sur le foncier non bâti, sont nommés, 6 sur la commune et 4 hors commune.

Puis c'est un vote à M. le receveur Municipal, une autorisation de dépenses supplémentaires pour des travaux « du temps de guerre ».

1 Franc de l'époque équivaut à 2,80 €.

**Historique de « la taxe vicinale »**

Avant la chute de l'Ancien Régime « la corvée » était l'obligation que devait tout paysan de travailler gratuitement un certain nombre de jours par an à l'entretien des chemins.

La loi du 21 mai 1836 proposait aux communes qui n'avaient pas suffisamment de ressources ordinaires l'entretien des chemins assuré par une prestation fixée au maximum à 3 jours.

Tout habitant en tant que chef de famille, régisseur, propriétaire, était tenu de fournir à titre des « contributions directes » une prestation de 3 jours pour lui-même ou toute personne mâle, de plus de 18 ans ou de moins de 60 ans, membre ou serviteur de cette famille.

La prestation pouvait être acquittée en nature ou en argent (les centimes), valeur à la journée de travail établie par le Conseil Municipal sur avis du Conseil Général.

La loi du 30 mars 1903 fixe le terme de « Taxe vicinale ». À cette date la commune décide de voter la prestation soit en nature soit en centimes additionnels, ou les deux à la fois.

La loi permet en plus de réclamer aux industriels qui utilisent et/ou occasionnent des dégradations sur les chemins, une subvention spéciale en espèce ou en nature.

En 1960 cette taxe disparaît dans ces termes mais elle est sous-entendue dans le montant global de l'impôt foncier.



Afin de réaliser un livre d'or concernant la Grande Guerre à Fleuré, le collectif cantonal 14/18 est à la recherche de documents locaux ou familiaux datant de cette époque. Ceux-ci peuvent être des lettres de soldats, des livrets militaires, des journaux, des magazines, des objets, des témoignages... Ces éventuels documents, prêtés en toute sécurité, nous aideraient à compléter notre documentation.

Si vous possédez de tels documents, contactez-nous au 07 86 42 88 04

Merci pour votre collaboration.



# Vie Municipale

## Conseil municipal



Après la démission de Achille NTZANIS qui n'avait plus la disponibilité nécessaire pour assurer ses fonctions, Carole Grémillet a rejoint l'équipe municipale (Conformément à l'article 270 du code électoral qui précise qu'il y a lieu de compléter le conseil municipal par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal).

## Personnel communal

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015, Madeline TROMAS est mise à disposition au secrétariat de la commune via la Communauté de Communes des Vallées du Clain dans le cadre du futur remplacement de Mme Claudette HEBRAS qui va faire valoir ses droits à la retraite. Comme le prévoient les statuts, les commissions administratives paritaires ont formulé un avis favorable.

Le 18 août dernier, les agents des écoles et du service technique ont bénéficié d'une formation PSC 1 qui permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

### Etat civil 2015 :

- 10 naissances
- 11 décès
- 5 mariages



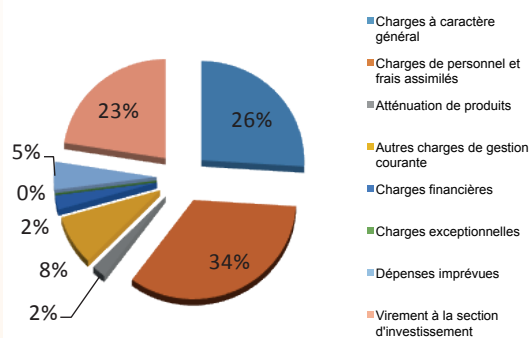
Maud Vachon, Virginie Babin, Isabelle Painault, Isabelle Joseph, Didier Joyeux, Christelle Dos Santos, Françoise Méheux-Driano, Cathy Durand, Madeline Tromas, Claudette Hébras. Manque sur la photo : Jean-Marie Painault



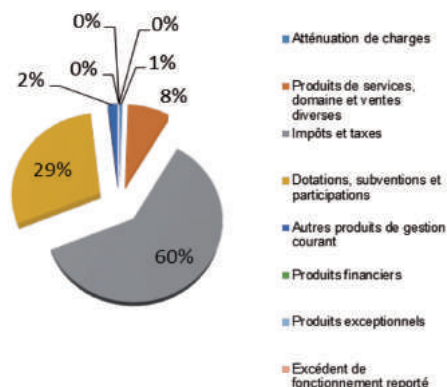
# Budget

## Section de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement

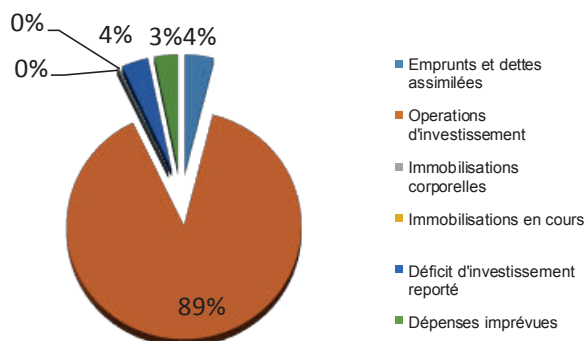


Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charge à caractère général	231111.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	303727.00
14	Atténuations de produits	19807.00
65	Autres charges de gestion courante	72505.00
66	Charges financières	21100.00
67	Charges exceptionnelles	20.00
022	Dépenses imprévues	40640.00
023	Virement à la section d'investissement	200000.00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	5181.00
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>894091.00</b>

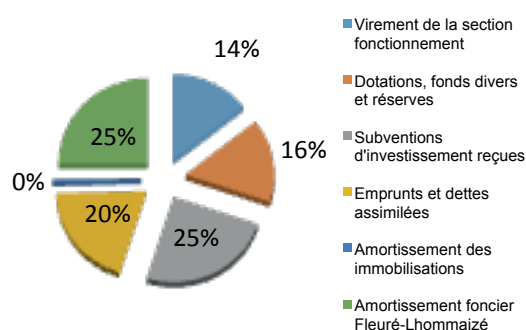
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	2900.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	45010.00
73	Impôts et taxes	345739.00
74	Dotations, subventions et participations	168145.00
75	Autres produits de gestion courante	10010.00
76	Produits financiers	10.18
77	Produits exceptionnels	160.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	322116.82
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>894091.00</b>

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	55080.00
21	Immobilisations corporelles	3252.00
23	Immobilisations en cours	00.00
001	Déficit d'investissement reporté	51614.43
020	Dépenses imprévues	45301.00
	Opérations d'investissement	1241502.00
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1396749.43</b>

Recettes de d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section fonctionnement	200000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	221218.43
13	Subventions d'investissement reçues	345300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	275000.00
28	Amortissement des immobilisations	5231.00
122	Amort. foncier Fleuré-Lhommaizé	350000.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1396749.43</b>



## Fiscalité locale 2015

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé une hausse des taux de 1.5%. Ainsi les taux de 2015 sont les suivants :

- Taxe d'habitation 20.89 %
- Taxe foncier bâti 20.78 %
- Taxe foncier non bâti 29.38 %

Le produit fiscal attendu est de 283 494 €.

Dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique retenu par la communauté de communes des Vallées du Clain, la commune ne perçoit plus la cotisation foncière des entreprises. Une allocation compensatrice de 57 525 € est reversée par l'EPCI au budget de la commune.

## Budgets primitifs 2015

CCAS : Il s'équilibre à la somme de 3 753.46 €. La principale dépense est le repas offert aux personnes de 65 ans et plus, ainsi que les colis pour les personnes de 80 ans et plus, financée par une subvention de la commune de 3 000 €.

COMMUNE :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 894 091 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 396 749.43 €

Outre la poursuite des projets 2014, les nouveaux investissements sont les suivants :

- Remboursement de la dette en capital : 55 080 €
- Fonds documentaire bibliothèque : 2 500 €
- Voirie : Poursuite de la mise aux normes et en sécurité de l'éclairage public : 9 250 €  
: Borne de recharge pour véhicules électriques : 16 000 €
- Bâtiments communaux : Auvent sortie cuisine salle polyvalente - sonorisation de la salle – travaux mise aux normes des portes : 14 000 €  
: Organigramme : 8 000 €
- Acquisition matériel : Coupe tondeuse pour terrain de football : 4 200 €  
: Informatique mairie et école : 2 300 €  
: Karcher et défibrillateur : 3 500 €
- Aménagement centre bourg : 700 000 €
- Restructuration dortoir et classe maternelle : 13 500 €
- Travaux connexes suite aménagement foncier intercommunal (remboursés par l'État) : 350 000 €

Les principales recettes sont :

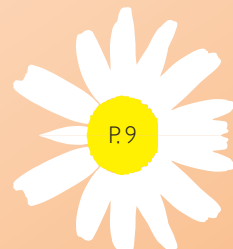
- Autofinancement : 200 000 €
- Subventions État-Région-Département et autres : 325 400 €
- Remboursement travaux connexes suite aménagement foncier intercommunal : 350 000 €
- Emprunts : 275 000 €
- FC TVA : 60 000 €
- Taxe d'aménagement : 18 000 €

## Impayés (Cantine et Garderie)

À différentes reprises et sur demande de la trésorerie, il a fallu procéder à un effacement de la dette.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'état des restes à recouvrer laisse apparaître près de 11 000 € sans certitude d'encaissement. Devant le constat où 70% des familles ne paient pas en temps voulu voire jamais, la commission scolaire est invitée à réfléchir sur un règlement qui conduira à limiter les impayés.

Des démarches auprès des familles redevables ont également été menées pour proposer des échéanciers.



# Bâtiments

Cette année encore, de nombreux projets ont pu être menés à bien par les membres de la commission bâtiments tandis que d'autres sont en prévision.

**Le city stade** installé en décembre 2014 est désormais totalement achevé avec l'entourage d'une piste « de course » en septembre 2015, qui permet de varier les activités, notamment pour les enseignants de l'école, et met en valeur cette structure.



Cette nouvelle aire de sport a été inaugurée le 14 novembre 2015 par M. le Maire, Vivian PERROCHES, accompagné de nos conseillers départementaux Rose-Marie BERTAUD et Gilbert BEAUJANEAU ainsi que Mme Valérie MARMIN conseillère régionale.

A cette occasion, une démonstration de « Voketball », nouveau sport en vogue, a été organisée par le Point Jeunes.

## Poursuite des travaux d'embellissement à l'école



Après la réhabilitation du dortoir en 2014, nous continuons à « chouchouter » nos tout-petits.



Des travaux d'embellissement de la classe de petite section de maternelle ont été effectués. Un carrelage flambant neuf a été posé au sol, tandis que les murs ont retrouvé une deuxième jeunesse avec des couleurs dynamiques ton « rouge et jaune » assorties au mobilier.

Ces travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires estivales pour la somme globale de 17 777 €.

Nos chérubins ont pu faire leur rentrée scolaire dans des locaux neufs et accueillants !



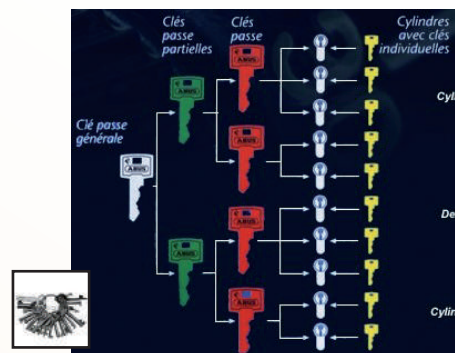
## Nouvel organigramme de clés pour les bâtiments communaux

Terminé le casse-tête des innombrables clés qui ornent les trousseaux des bâtiments communaux !!

L'élaboration d'un nouvel organigramme de clés a été décidée et votée en réunion de conseil municipal du 23/09/15 pour un montant de 9 328,08 € TTC.

Ce système permet de hiérarchiser des clés ouvrant l'ensemble des portes d'un ou plusieurs de nos bâtiments communaux par un passe général, un passe partiel et/ou de clés individuelles.

Un plan de combinaison est décidé et détermine quelle clé ouvrira quelle serrure.



Le but est de structurer, organiser et faciliter l'accès dans chaque bâtiment.

## Équipements vidéo et de sonorisation pour la salle des fêtes René Taudière

Lors de la réunion de conseil municipal du 23/09/15, la commission a proposé l'acquisition d'un ensemble vidéo et sonorisation pour équiper la salle des fêtes « René Taudière ». Les membres du conseil ont approuvé et validé le projet pour un montant de 8 659,64 € TTC.

Cet équipement comprend 4 puissantes enceintes, une platine, une table de mixage, un ensemble de micros, un amplificateur et un vidéoprojecteur avec écran fixe.

Ce nouveau matériel devrait faciliter l'organisation lors des diverses manifestations et permettre de visionner des films, diaporamas, écouter de la musique et beaucoup d'autres utilisations.

Il sera mis à la disposition des associations (avec démonstration de l'usage du matériel à chaque président) et proposé en option aux utilisateurs privés qui louent la salle.





## Autres travaux et acquisitions diverses

- ▶ Réfection totale des chéneaux de l'école pour un montant de 3 386,10 € TTC
  - ▶ Mise en place d'un auvent de sortie cuisine à la salle des fêtes
  - ▶ Remise aux normes des portes des toilettes et travaux de peinture à la salle polyvalente pour un montant de 4 597,50 € TTC.
- Achat de petits matériels :
    - ▶ Débroussailleuse pour un montant de 890 € TTC
    - ▶ Karcher d'occasion
    - ▶ Coupe tondeuse pour le terrain de football
    - ▶ Défibrillateur pour un montant de 1 896 € TTC**Celui-ci a été installé en décembre à proximité du salon de coiffure, place de la poste.**



Pour l'année 2016, la commission bâtiments souhaite poursuivre la remise en état progressive de nos bâtiments communaux, notamment la couverture du hall de la mairie qui présente des signes de vétusté. Elle devra également appliquer les recommandations de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

## CCAS

Les dépenses sont essentiellement consacrées au repas dit « des anciens » de plus de 70 ans (délibération du 9/12/2015). En février, Marthe Clément, née en 1923, et Jacques Bardet, né en 1929, les séniors à l'honneur le temps de cette journée, rappelaient par leur sourire et leur dynamisme « qu'il est doux à tout âge de se laisser guider par la fantaisie (Marcel Proust) ».

La commission s'attache également à orienter les personnes en difficultés vers les différents partenaires et collectivités adaptées aux situations de chacun.



## Commission cimetière

Ça y est ! La commission Cimetière travaille à rechercher d'éventuelles familles qui nous éclairciraient sur les concessions des tombes abandonnées. Mais ce sera long....

La commission a également réfléchi à un règlement intérieur applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

## Commission communication et animation

La commission communication a poursuivi son action par la publication des « P'tit Fleuréen », l'actualisation fréquente du site et sa présence à diverses manifestations.

Deux « P'tit Fleuréen » ont été édités : l'un en avril, axé principalement sur les chemins de randonnée dans la commune ; l'autre en septembre, axé sur l'exercice nucléaire de crise à Civaux.



### Site Internet

L'abonnement à RÉSEAU DES COMMUNES a été renouvelé pour trois ans. C'est un outil devenu incontournable de communication tant pour la municipalité que les associations.

Une nouvelle rubrique est apparue concernant le covoiturage. Pensez-y pour vos prochains déplacements.

- **Menus école** : les menus mensuels seront mis en ligne sur le site internet en 2016.

Lors de la fête de l'école, les élèves de **CM2** qui vont entrer en 6<sup>ème</sup>, ont reçu de la part de la municipalité une clé USB afin de les encourager dans la poursuite de leur parcours scolaire.

28 août 2015 : passage du Tour Poitou-Charentes.



# Urbanisme

## Délégation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme « droit des sols »

Dans le cadre de la loi ALUR, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'État gèrent l'instruction des autorisations d'urbanisme uniquement aux communes disposant de la compétence « délivrance des actes et autorisations d'urbanisme » et appartenant à une communauté de communes de moins de 10 000 habitants. Notre commune n'étant pas dotée de service compétent et la communauté de communes ne souhaitant pas se doter d'un service mutualisé pour assurer cette prestation, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'adhésion à l'Agence Technique Départementale ATD86 pour assurer ce service.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier l'Agence Technique Départementale de la Vienne est en charge de l'instruction des autorisations dites « du droit des sols ». Les actes autrefois gratuits sont aujourd'hui payants pour la collectivité et se chiffrent comme suit :

- Permis de construire : 220 € l'unité
- Déclaration préalable : 154 € l'unité
- Certificat d'urbanisme opérationnel : 88 € l'unité
- Certificat d'urbanisme informatif : 44 € l'unité
- Permis d'aménager : 264 € l'unité
- Permis d'aménager valant permis de construire : 264 € l'unité
- Permis de construire valant permis de démolir : 220 € l'unité
- Permis de démolir : 176 € l'unité

Pour les particuliers qui souhaitent connaître l'avancée de l'instruction de leur dossier, l'Agence Technique Départementale met à disposition le N° de téléphone suivant : 05.49.49.91.88

## Travaux de construction

En fonction de la surface des travaux et du lieu où vous souhaitez les réaliser vous êtes tenus de faire une déclaration préalable ou de déposer une demande de permis de construire.

Travaux réalisés sur une construction existante		
Surface au plancher des travaux	Surface au plancher de la construction obtenue après travaux	Démarche à effectuer
≤ 40m <sup>2</sup>	≤ 170m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
≤ 40m <sup>2</sup>	> 170m <sup>2</sup>	Demande de permis de construire
≤ 5m <sup>2</sup>	-	Aucune
Travaux réalisés non attenants à une construction existante		
≤ 20m <sup>2</sup>	-	Déclaration préalable
>20m <sup>2</sup>	-	Demande de permis de construire

L'édification d'une clôture est également soumise à déclaration préalable et elle doit être assortie d'une demande d'alignement si elle se situe en bordure de voie publique.

## Voirie

### Déclassement de la voie communale route de Nieuil

Lors d'un premier aménagement du centre bourg dans les années 1980, notamment place de la Poste, le classement et déclassement des portions de voirie résultant de l'aménagement n'ont jamais été formalisés par le département. Ce dernier, de nouveau saisi, propose les classements suivants conformes à l'existant :

- déclassement d'une section de la RD 95 sur une longueur de 75 m (du PR 39,300 au PR 39,375) en voie communale.
- classement de la voie communale route de Nieuil entre la RD 95 et la RN 147 en route départementale 95 sur une longueur de 30 m (du PR 39,300 au PR 39,330).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la proposition ci-dessus mentionnée.

### Déviation de Fleuré

Dans le cadre du déclassement d'une partie de la RN147 et du classement des voies de désenclavement dans la voirie communale, le conseil municipal a adopté à l'unanimité les termes de la convention avec l'État qui fixe les modalités financières de cette opération.



## Travaux d'aménagement du « centre bourg »

### Etape 1 – Demande de subvention

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant estimé de travaux de 654 230 Euros HT.

### Etape 2 – Consultation pour la maîtrise d'œuvre

Une consultation restreinte a été lancée auprès d'une liste de bureaux d'études fournie par la DDT et ceux ayant réalisé les travaux de St-Julien-l'Ars, Lhommaizé, Lussac et La Villedieu.

### Etape 3 – Choix du bureau d'étude

4 bureaux d'études ont répondu à la consultation :

- BET TOUCHARD,
- COE,
- PLAN URBA SERVICES et
- ABSCISSE.

Les commissions Voirie et Urbanisme sont unanimes, BET TOUCHARD est le mieux disant.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le BET TOUCHARD comme bureau d'études chargé de l'aménagement du centre bourg.



### Etape 4

A l'heure de mise sous presse de ce bulletin, nous sommes en attente des résultats des sondages effectués par la Direction des routes suite au rapport de la DREAL évoquant la potentielle présence d'amiante dans les matériaux de la chaussée.

## Travaux connexes de la déviation « Fleuré-Lhommaizé »

C'est ABSCISSE VRD CONSEIL, maître d'œuvre, qui lance la procédure d'appel d'offre.

**Pour le lot 1 (VRD) :** La société COLAS est retenue parmi les 4 réponses pour la somme de 259 205,70 € HT.

**Pour le lot 2 (travaux environnementaux),** 5 entreprises ont répondu. La société ID VERDE est retenue pour la somme de 78 161,24 € HT.

Planning des travaux :

Visite sur le terrain pour validation et implantation avec ABSCISSE et les agriculteurs concernés en **mars**.

Début des travaux en **août**.

COLAS : Arrachage des haies, création ou réfection des entrées de parcelles, création et remise en état des chemins, remise en état pour culture du terrain de stockage des matériaux (coté stade).

Réception des travaux **fin novembre** 2015.

ID VERDE : Préparation du terrain et mise en place des bâches pour la plantation des haies.

Plantations prévues en **décembre** ou début d'année en fonction de la météo.

## Votre commune s'engage dans une démarche de diminution de l'utilisation des pesticides

Sensibilisée aux impacts sur la santé et sur l'environnement, votre commune a décidé d'agir afin de réduire, voire abandonner l'utilisation des pesticides sur les espaces publics. Ainsi, par délibération du Conseil Municipal le 4 novembre 2015, la commune s'est engagée dans une démarche collective mise en place en 2009 :

La Charte Terre saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides ». Cette démarche accompagne les collectivités dans leurs actions pour la réduction des pesticides et valorise les efforts réalisés.



Cette Charte a pour objectifs :

- ✓ La protection de la santé publique, notamment pour les agents utilisant ces produits et les habitants de la commune
- ✓ La protection de l'environnement, notamment des ressources naturelles et de la biodiversité
- ✓ L'objectif d'aller vers une démarche «zéro pesticides» dans les espaces publics communaux
- ✓ La promotion des méthodes alternatives

Un site internet facilite le développement de cette démarche et informe les élus, les agents techniques et les particuliers : <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr>

**Vous pouvez agir :**

- ✓ En effectuant vous-même l'entretien du trottoir devant votre maison, sans désherbant bien entendu !
- ✓ En réduisant ou supprimant l'usage des pesticides dans votre jardin (pelouses, terrasses, massifs fleuris ou potagers). Un guide-conseil est disponible sur le site de la Charte Terre saine.



# Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI).

La commune de Fleuré étant soumise au PPI de Civaux, nous avons donc l'obligation d'élaborer un PCS.

Ce plan reprend les informations transmises par le Préfet sur les risques connus recensés pour la commune et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour y faire face.

Ce document a été élaboré pour la commune de Fleuré, il est basé sur deux documents :

- 1- Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) transmis par le Préfet. Pour Fleuré :
  - Risques naturels : mouvement de terrain, sismique, climatique
  - Risques technologiques : industriel, transport de matière dangereuse, nucléaire
  - Risques sanitaires : pandémie grippale, canicule, grand froid, variole
  - Risques liés au regroupement des personnes : activités sportives à risque, établissement recevant du public.

- 2 - Le guide opérationnel (le PCS proprement dit) :

C'est cette partie qui est spécifique à la commune, il comporte :

- Le recensement de la vie économique et associative de la commune
- L'inventaire des moyens (en hommes et en matériel)
- Les procédures à mettre en place vis-à-vis de la population au niveau de l'alerte et de l'intervention
- Le rôle de chacun des intervenants listés dans ce document

Ce guide a été élaboré avec le soutien des services de la préfecture et adopté en Conseil Municipal le 26 août 2015.

Il a été testé conjointement à l'exercice sur un incident nucléaire à la centrale de Civaux le 22 septembre ce qui a permis d'apporter un certain nombre de remarques qui seront prises en compte dans la prochaine version qui sera rédigée prochainement.

Ce plan communal de sécurité est consultable en Mairie et sur le site Internet.

## Une nouvelle campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode autour de la centrale nucléaire de Civaux

Organisée par les pouvoirs publics et EDF, cette campagne a pour but de renouveler les comprimés d'iode distribués en 2009 et qui arriveront prochainement à péremption.

Elle vise également à sensibiliser le public aux bons réflexes en cas d'alerte nucléaire.

L'information du public débutera en janvier 2016 par une réunion publique à Civaux, le 20 janvier 2016 à 18h, à la salle des fêtes de Civaux.





# Vie scolaire

## École

École publique maternelle et primaire Yannick DREUX  
Impasse des Tilleuls 86340 Fleuré – tél : 05 49 59 19 53

M. Clément dirige l'école qui accueille 136 élèves répartis dans 6 classes.

Classe de Petite Section / Moyenne Section composée de 19PS et 6MS	
<b>Enseignantes :</b> Mme Bernard-Barrucand Mme Baluteau <b>ATSEM :</b> Mme Méheux-Driano	<b>Jour de présence :</b> Lundi, mercredi, jeudi, vendredi Mardi  Du lundi au vendredi
Classe de Moyenne Section / Grande Section composée de 16MS et 6GS	
<b>Enseignants :</b> M. Clément Mme Robin <b>ATSEM :</b> Mme Naud	<b>Jour de présence :</b> Lundi, mercredi, jeudi, vendredi Jeudi  Du lundi au vendredi
Classe de Grande Section / CP composée de 18GS et 5CP	
<b>Enseignant :</b> Mme Bugeaud <b>ATSEM :</b> Mme Dos Santos	<b>Jour de présence :</b> Du lundi au vendredi  Le matin du lundi au vendredi
Classe de CP/CE1 composée de 4CP et 17CE1	
<b>Enseignantes :</b> Mme Fradin Mme Chassat	<b>Jour de présence :</b> Mardi, mercredi, jeudi, vendredi Lundi
Classe CE2/CM2 composée de 11CE2 et 10CM2	
<b>Enseignants :</b> M. Giraud Mme Baluteau	<b>Jour de présence :</b> Le Lundi, mardi, 1 mercredi sur 2 Le Jeudi, vendredi, 1 mercredi sur 2
Classe CM1/CM2 composée de 14CM1 et 10CM2	
<b>Enseignante :</b> Mme Courault	<b>Jour de présence :</b> Du lundi au vendredi



## Vacances

L'académie de Poitiers est désormais rattachée à la zone A.

VACANCES 2016	
Hiver	Du 15 février au 28 février
Printemps	Du 9 avril au 24 avril
Été	Du 6 juillet au 31 août



## Horaires d'ouverture et tarifs de la garderie et de la cantine

GARDERIE tél. :05 49 42 03 26							Tarifs
Plage horaire		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Matin	de 7h15 à 8h50	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	1.70€
Midi	de 12h00 à 12h30	Fermé	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	gratuit
Soir	de 15h45 à 16h00	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	gratuit
	de 16h00 à 16h30	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	0.50€
	de 16h00 à 18h30	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	2.05€



CANTINE						Tarifs enfant/adulte	
Plage horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
De 12h00 à 12h40	1 <sup>er</sup> service					2.70€	4.55€
De 12h40 à 13h10	2 <sup>e</sup> service						

Le mercredi le service de cantine est transféré vers le centre de loisirs de Vernon.

### Facturation :

Les parents reçoivent par courrier une facture mensuelle de la trésorerie de Lussac-Les-Châteaux correspondant au nombre de repas pris par l'enfant et à la fréquentation de la garderie.

Le paiement est effectué auprès de la trésorerie de Lussac-Les-Châteaux.

Afin de faciliter vos règlements vous pouvez privilégier le paiement par prélèvement automatique ou par internet (TIPI).

Concernant les repas pris le mercredi au centre de loisirs, la facturation est réalisée par le centre.

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2015

Monsieur le Maire fait part que la Commission école a travaillé sur la mise en place d'un règlement intérieur cantine-garderie. Ce règlement reprend plusieurs points : inscription, fonctionnement, repas, charte de bonne conduite, etc... Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce règlement et de l'appliquer au 1<sup>er</sup> septembre 2015.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- > d'approuver le règlement tel que présenté,
- > d'appliquer le règlement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.



**FOURNITURES AUTO - PL - OUTILLAGES**  
**ÉQUIPEMENT GARAGE - PEINTURE CARROSSERIE**  
**ACCESSOIRES**

430 rte Limoges - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR  
**Tél. 05 49 44 02 34** - email : [magasin@bpa86.com](mailto:magasin@bpa86.com)



**FUEL • CHARBON**  
 BOIS - HUILES - GAS-OIL - BIÈRES - VINS - SPIRITUEUX  
*Egalement abattage d'arbres dangereux*  
*Granules de bois en vrac et en sac*

**Ets DUMAS**

*Gros utilisateurs de fioul domestique...*  
**TARIF PRÉFÉRENTIEL À ÉTUDIER ENSEMBLE**  
*Contactez-nous !*

L'été : VENTE DE PAINS DE GLACE  
 sur commande, pour associations et particuliers

" La Briqueterie "

Route de Lathus  
 MONTMORILLON

**Tél. 05 49 91 12 14**  
**05 49 91 19 89**

*Fermé le lundi*



## Centre de Loisirs

Centre de Loisirs  
Allée des écoles 86340 Vernon  
Tél. : 05 49 42 07 23 - alshvernon@cg86.fr

Vous trouverez toutes les informations du centre sur :  
[www.centre-loisirs-vernon.com](http://www.centre-loisirs-vernon.com)

Le centre situé dans le bourg de Vernon est dirigé par Claudine GOYALLON.  
Vos enfants de 3 à 12 ans sont accueillis tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.



Organisation des mercredis : le centre est ouvert de 11h à 18h30.

Les enfants qui ne sont pas inscrits au centre sont récupérés à la garderie de l'école entre 12h et 12h30 (service gratuit).

Les enfants inscrits au centre sont dirigés à la garderie. Un bus vient les chercher gratuitement entre 12h15 et 12h30 afin de les acheminer au centre où ils prennent leur repas à 12h45.

Les enfants qui ne prennent que leur repas au centre sont récupérés par leurs parents entre 13h45 et 14h.

Quant aux enfants qui restent l'après-midi, les parents viennent les chercher avant 18h30 qui est l'heure de fermeture du centre.

### Important:

- ❖ Afin que votre enfant déjeune au centre de loisirs il est impératif de commander un repas auprès du centre ou de la cantine de Fleuré au plus tard le mardi.
- ❖ Veiller également à ce que la fiche sanitaire de liaison de votre enfant soit remplie lorsqu'il se rend pour la première fois au centre (cette fiche est téléchargeable sur le site du centre).
- ❖ La facturation des repas sera effectuée par le centre de loisirs

Organisation pendant les vacances scolaires : le centre est ouvert de 7h30 à 18h30

Les parents qui ne peuvent pas emmener leur enfant directement au centre, ont à leur disposition un service de garderie gratuit qui est assuré de 7h15 à 8h45 par la commune de Fleuré à la garderie de l'école.

Un bus vient chercher gratuitement votre enfant à 8h45 afin de l'acheminer au centre.

Pour le retour vous avez 2 possibilités :

- ❖ aller chercher votre enfant au centre avant 18h30
- ❖ récupérer votre enfant à la sortie du bus à 18h15 sur le parking de l'école

Quotient familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Repas
De 0 à 700	6.35 €	4.68 €	2.68 €	2.70 €
De 701 à 900	7.37 €	5.25 €	3.25 €	
De 901 à 1200	8.54 €	6.00 €	4.00 €	
De 1201 à 1500	9.75 €	6.75 €	4.75 €	
Au-delà de 1501	11.00 €	7.50 €	5.50 €	



*La Qualité pour Tous les Budgets*

**MAISONS BOUTILLET**

Constructeurs de Maisons Individuelles depuis 1948

**Tel : 05 49 46 37 16**  
[www.maisonsboutillet.fr](http://www.maisonsboutillet.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par MMS 5045.



# Vie pratique

## Administration

### Horaires de la poste

Après une longue attente, faite de réunions à sens unique et à tergiverser, l'administration postale nous a enfin confirmé le maintien de notre bureau de poste. Toutefois, les horaires ont changé depuis le 16 novembre :

- lundi 14h - 17h
- mardi, mercredi, jeudi, vendredi 14h - 16h15

### Horaires de la mairie

Suite à une réorganisation interne, les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés. Depuis le 11 mai 2015, le secrétariat vous accueille de 13h30 à 17h30.

### Passeport

Les passeports ne sont pas réalisés en mairie de Fleuré pour des raisons matérielles.

Les communes de Gençay et de Chauvigny (les plus près de Fleuré) sont équipées des matériels spécifiques et délivrent les passeports. Merci de vous rapprocher de l'une d'elles.



### Recensement militaire

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents. Le recensement s'effectue en s'adressant directement aux services municipaux de sa ville. Certaines communes proposent également d'effectuer ces formalités en ligne sur Internet.

La personne doit fournir une pièce d'identité et son livret de famille. Elle doit également joindre une déclaration dans laquelle elle indique :

- son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance ainsi que ceux de ses parents
- son adresse
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Si le délai de 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.

## Nuisances

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée. Leur utilisation est autorisée :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00**
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Vous organisez une fête, vous déménagez... pensez à prévenir vos voisins.

Quelle que soit l'origine du bruit qui vous gêne **privilégiez une démarche à l'amiable.**



### Feux

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2015-PC-031 du 29/05/2015 :

« Qu'ils soient produits par des collectivités locales, des organismes publics ou parapublics, des sociétés d'entretien des espaces verts et des particuliers, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble du département de la Vienne ».

Cet arrêté est consultable sur le site <http://www.vienne.gouv.fr>

## Animaux errants

Depuis janvier 2012 il est obligatoire de faire identifier tous les chats et chiens.

Une autre obligation du propriétaire est d'empêcher son animal de partir en vadrouille... mais ceci n'est pas toujours possible, surtout avec les chats.

En outre, il arrive souvent qu'on cherche à embêter son voisin en emmenant son chat ou son chien à la mairie en soutenant que c'est un animal errant.



## Environnement

### Gérer ses déchets

Pour faciliter la gestion des déchets, le service Environnement de la Communauté de communes propose certains services.

Nature des prestations	Unité	Tarifs 2016
Location d'une benne 9m <sup>3</sup> (pour gravats) ou 18m <sup>3</sup> (pour autres déchets)	Une journée	5 €
	Une semaine	25,50 €
	Un mois	83,50 €
Location d'une benne 18m <sup>3</sup> à toit coulissant	Un mois	109 €
Prestation d'enlèvement de déchets tout venant	Forfait transport des déchets tout venant	74,50 €
	Traitement des déchets tout venant en ISDND	94 €/tonne
Prestation d'enlèvement de gravats	Forfait transport de gravats	73,50 €
	Traitement de gravats	11€/tonne
Prestations d'enlèvement de déchets bois	Forfait transport des déchets bois	48 €
	Traitement des tonnes de déchets bois	53 €/tonne
Prestations d'enlèvement de cartons	Forfait transport de cartons	47 €
	Réception/conditionnement du carton	49 €/tonne
Prestations d'enlèvement de déchets verts	Forfait transports déchets verts	48 €
	Traitement des déchets verts	23,50 €
Prestations de traitement des déchets d'amiante pour les particuliers	La tonne déposée au centre de Véolia (tarifs révisés selon les cours des valeurs)	219 €/tonne
Prestations d'enlèvement des déchets assimilés en porte à porte : redevance spéciale	Prix assimilés aux ordures ménagères (POM)	0,026 €/litre
	Prix assimilés aux collectes sélectives (PCS)	0,01 €/litre

## Déchèteries

**La déchèterie de Dienné sera définitivement fermée à partir du 31 janvier 2016**

Tous les habitants des Vallées du Clain, munis de leurs badges, ont accès aux 9 déchèteries du territoire. Celle de Fleuré/Nieuil est ouverte :

Lundi : 9h – 12h  
Vendredi : 14h – 17h  
Samedi : 9h – 12 h et 14h – 17h

Toutes les déchèteries sur <http://www.valleesduclain.fr/environnement/les-decheteries>

## Borne électrique

Pour accéder au réseau de bornes électriques sur le département de la Vienne, il vous suffit de commander votre badge sur le site [www.soregies.fr](http://www.soregies.fr) et de joindre la copie de votre carte grise ainsi qu'un justificatif de domicile.

SOREGIES vous envoie votre badge d'accès par voie postale.

Dès que vous le recevez, vous bénéficiez gratuitement du service de recharge de véhicule électrique dans la Vienne jusqu'en décembre 2016.



**GUY PORCHERON**  
Peinture - Décoration  
Travaux divers du bâtiment

---

5, Rue de Poitiers  
86300 CHAUVIGNY  
06-61-12-63-67

[guy.porcheron@live.fr](mailto:guy.porcheron@live.fr)




## Famille

### Rechercher un établissement d'hébergement pour personnes âgées

En Poitou-Charentes, rechercher des établissements pour Personnes Agées (Ehpa, Ehpad, USLD) et réaliser sa demande d'admission en ligne, est possible en se connectant sur un site public, gratuit et sécurisé [www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr).

Il propose :

- Un annuaire des établissements publics et privés
- Une aide personnalisée à la recherche des établissements
- Un formulaire unique national de demande d'admission
- Une transmission confidentielle et sécurisée des données médicales.



### Médaille de la famille

La médaille de la famille est décernée une fois par an, lors des cérémonies organisées à l'occasion de la fête des mères.

Peuvent prétendre à l'obtention de cette distinction, tout parent qui :

- a élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- et qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

Également :

- toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents,
- toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants,
- toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

Le maire transmet les candidatures, avec son avis motivé, au service départemental de la médaille... Pour la promotion de l'année 2015, les dossiers doivent être adressés avant le 26 février 2016.

## CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



# Ets DINET

## 05 49 46 20 84

[dekra.dinet@orange.fr](mailto:dekra.dinet@orange.fr)

12, rue du Petit Roc-Fer - 86280 SAINT-BENOÎT



# Bibliothèque municipale

Au cours de l'année 2015, la bibliothèque municipale a proposé une nouvelle activité pour les enfants qui fut une belle réussite ; elle a aussi acquis des CD de musique.



À la bibliothèque, plus de 3000 ouvrages vous attendent : des livres (romans, documentaires pour petits et grands, des BD), des revues (le Picton, Les Belles Histoires, ...), des livres audio sur CD et une nouveauté, des CD de musique de tous les genres. Depuis le printemps, les conditions de prêts ont évolué : vous pouvez désormais emprunter 5 ouvrages pour 4 semaines.

Diverses animations ont été proposées :

- En février et en novembre, au cours des vacances scolaires et à la demande des enfants, une animation de lecture a été proposée. Les « grands » lisaient aux « petits » : un groupe de 3 à 4 enfants de plus de 8 ans est venu lire des contes devant un public d'une quinzaine d'enfants plus jeunes. Cette activité a été très appréciée.
- En avril, c'est une rencontre avec l'auteur Didier POIRIER venu présenter son ouvrage : « Moi, bagnarde de Cadillac, graciée du Poitou ». L'histoire des habitants de notre région est toujours intéressante.
- Tout au long de l'année, la classe de maternelle est venue à la bibliothèque pour diverses animations autour des livres.
- En juin, c'est Julien Girardet qui a présenté son dernier ouvrage : « Martin et le renard » devant un public nombreux. Cette animation était une collaboration avec le Point Jeunes qui a fait, à cette occasion, une exposition des travaux de BD réalisés par les jeunes avec les conseils de Julien Girardet.
- L'EPHAD est aussi au cœur des animations des bibliothèques : les résidents sont invités et participent aux animations dont une spéciale « Origami » en décembre.

Horaires : - Mercredi : 14h - 19h / Samedi : 10h - 12h

Tarifs d'adhésion : 5 € par an et par famille

Bulletin d'inscription :

via [www.fleur86.fr](http://www.fleur86.fr) – rubrique Culture et Loisirs – Bibliothèque municipale.

## Vie associative

Les bénévoles des associations sont nombreux dans notre commune, ils œuvrent en silence mais avec efficacité ; merci à eux.

### Subventions

Les dossiers de demande de subventions sont étudiés en premier lieu par la Commission puis conjointement avec la Commission Budget avant d'être soumis au vote. Parmi les critères prépondérants, sont pris en compte les frais de fonctionnement et les nouveaux projets.

Le 25 mars 2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions ci-dessous :

ACCA : 200 €

APE : 1600 €

CAF : 1200 €

FLEUR ET POUCE : 360 €

FCF : 2200 €

RANDONNÉES : 270 €

YOUNG WOLF POINT JEUNES : 1150 €

ECM : 100 € (%licenciés de Fleuré)

FLEUREMIL : mise à disposition gratuite d'un local

Avenir 147/149 : 15 €

Banque alimentaire : 125 €

Bibliothèque départementale de la Vienne : 50 €

Chambre des métiers et de l'artisanat : 30 €

Fonds de solidarité du logement : 20 €

Hôpital pour les enfants : 20 €

Maison familiale rurale de Gençay : 30 €

Non à la LGV : 80 €

Prévention routière : 20 €

Pour un total de 8 075 € dédiés au monde associatif.

### Valorisation et aide au bénévolat

Lors de sa réunion du 23 septembre 2015, le conseil municipal a voté l'installation d'un équipement vidéo et sono permanent dans la salle René Taudière. Cet équipement aidera nos bénévoles dans la logistique de leurs manifestations.

Une banderole « habille » également l'estrade et donne de la couleur à l'équipement.



Au cours de la soirée d'accueil des nouveaux habitants du 9 octobre 2015, une présentation des différentes associations de Fleuré et du canton a eu lieu. Afin de mettre en valeur l'action des bénévoles, un diplôme était remis au plus méritant d'entre eux, pour chaque association. Ainsi, M. Jérôme Mingot (ACCA) et Jackie Molle (FCF) ont reçu le premier diplôme d'honneur de la municipalité. Deux fleuréens de longue date qui donnent de leur temps sans compter pour le bon fonctionnement de leur association. Polyvalence, disponibilité et humanité sont les maîtres-mots qui les caractérisent.

Samedi 11 décembre, le monde associatif a bénéficié d'une formation à l'utilisation du défibrillateur nouvellement installé place de La Poste.



## A.C.C.A

La saison cynégétique s'étendant de juillet à juin, le bulletin nous permet un bilan à mi saison ainsi que la fin de la saison précédente.

Concernant le nombre d'adhérents, il est à peu près stable d'une année sur l'autre.

Les plus anciens arrêtant notre activité sont remplacés par des plus jeunes qui nous amènent une vision nouvelle de notre loisir.

Lors de la saison précédente, le plan de chasse chevreuil a été réalisé, mais il n'a malheureusement pas été réalisé au niveau grand cervidé.

La saison en cours, grâce à un excellent printemps qui a permis une bonne reproduction des espèces, du lièvre en particulier, nous a permis de prélever cinq lièvres après plusieurs années de fermeture totale sur le territoire de la commune.

Pour l'espèce chevreuil, les quotas de prélèvement sont faits pour trois ans, nous laissant ainsi une plus grande liberté dans nos prélèvements tout en conservant le même objectif dans la répartition entre mâles, femelles et jeunes.

Concernant le sanglier, le plan de gestion a été mis en sommeil pour limiter l'impact sur les cultures en permettant la possibilité d'organiser leur chasse dès leur présence dans les cultures sensibles.



Pour les dégâts constatés sur les parcelles agricoles de la commune, ils sont relativement peu nombreux sur le territoire de l'ACCA et ils sont majoritairement dus aux cervidés.

Des mesures de préventions ainsi que la compréhension des exploitants agricoles ont permis de limiter l'impact financier pour les chasseurs.

Concernant la sécurité, l'ACCA a acquis 5 miradors qui seront implantés sur le terrain et ceci grâce à la subvention de la municipalité.

Des nouvelles du GIC PERDRIX, pour le côté financier un Ball trap a été organisé fin juillet avec un certain succès, d'autres activités seront organisées en 2016. Pour ce qui est des oiseaux, sur les 100 œufs de départ (un nouvel apport de 100 œufs a été effectué en juin) les perdreaux nés ainsi sont accouplés, les oiseaux obtenus seront relâchés sur le terrain aux printemps 2016.

## Association des parents d'élèves

### L'APE c'est Quoi ?

C'est une association de parents d'élèves bénévoles de l'école de Fleuré.

Grâce aux manifestations organisées, nous récoltons des fonds qui permettent de financer les projets de l'école, les sorties scolaires, les spectacles, une partie de l'activité piscine, les jeux de cour...

Ainsi la participation financière des familles est minimisée.

L'APE possède un blog mis à jour régulièrement où figurent toutes les informations concernant l'école : [apefleure86.blogspot.fr](http://apefleure86.blogspot.fr)



### Les dates à retenir :

- 6 février 2016 : Loto annuel à la salle des fêtes
- 22 mai 2016 : Vide grenier / Concours de pétanque / Randonnée
- 25 juin 2016 : fête de l'école sur le thème de la gourmandise

### L'APE c'est Qui ?

Présidente : Céline BOUIN

Vice-présidente : Christelle KRIZMANIC

Trésorière : Karine ALEXANDRE

Trésorière adjointe : Nathalie MARTIN

Secrétaire : Émilie GIRARDET

Secrétaire Adjointe : Sabrina IMBERT

Membres : Laurent WINE, Nadège BOILDIEU, Sophie LEBEAU, Christian AUXEMERY,

Ophélie MILHAROUX, Marie RANDJELOVIC, Denis GERMANEAU, Isabelle BUTHAUD.

Cette année, l'APE compte 14 membres.

Nos rassemblements permettent aussi de créer un lien social entre les parents et les habitants de la commune.

Si vous avez un peu de temps et l'envie de le partager, même de manière ponctuelle, n'hésitez pas à nous contacter soit par le biais de l'école soit par email : [apefleure86@gmail.com](mailto:apefleure86@gmail.com)



### Appel aux bénévoles pour l'aide aux devoirs :

Nous recherchons un(e) bénévole disponible le lundi ou le jeudi à partir de 16h45 qui pourrait s'engager pour l'année scolaire.

Compétences attendues : être patient avec les enfants et être à leur écoute.

L'aide aux devoirs est destinée aux enfants de CP, CE1 et CE2.



## Club de l'amitié

L'association « Le Club de l'Amitié » comprend 79 adhérents.

La composition du bureau reste inchangée.

Président : Henri GARNIER

Vice-président : Francis BREVET

Trésorier : André GAUTREAU

Trésorière adjointe : Hélène POPILUS

Secrétaire : Marie-France BREVET

Secrétaire adjointe : Marie-France GAUTREAU



Le bureau est soutenu par : Louissette VIAUD, Paulette STEVENET, Michelle GOURDEAU, Thérèse CHATENAY, Jacqueline FAIX, Hervé LEGOUT.

Cette année, nous avons organisé 2 sorties :

- En juin : Au Cabaret « La Belle Entrée » à Saint André Goule D'oie (79) pour un spectacle de music-hall
- En novembre : « Le grand Noël » au Puy du Fou qui a eu beaucoup de succès (64 inscrits)

### **Nos dates à retenir pour 2016 :**

12 janvier 2016	Assemblée Générale
29 janvier 2016	Concours de belote
1er Avril 2016	Concours de belote
5 avril 2016	Buffet Campagnard
2 Août 2016	Pique-nique à l'Étang de PERSAC
23 septembre 2016	Concours de belote
15 novembre 2016	Repas annuel

Nos sorties pour 2016 ne sont pas connues à ce jour.

Nos activités de belote et de tarot se déroulent les premiers et troisièmes jeudis du mois dans la Salle René Taudière.

La cotisation annuelle est de 15€

De nouveaux adhérents sont les bienvenus...

## Club de Randonnée Pédestre

**1985 – 2015** Les 30 ans du club de randonnée pédestre ont permis de se remémorer de nombreux souvenirs, de retracer tout son parcours, de rencontrer les anciens marcheurs et de partager un bon moment de convivialité. Ce fut une réelle réussite.

Le fonctionnement reste toujours le même. A chaque sortie, deux groupes de marcheurs se forment, pour un kilométrage de 7 km ou de 12 km.

En plus des marches du dimanche, nous avons réalisé une sortie de trois jours aux Sables-d'Olonne et une semaine en août dans les Monts du Cantal, avec de beaux paysages malgré un temps mitigé.

### **Pour cette année, les plus assidus sont :**

Petit groupe femme : DARNIS Francine

Grand groupe femme : GUIMBAULT Véronique

Petit groupe homme : GUIMBAULT Gérard

Grand groupe homme : DELAFOND Pierre-Yves



### **Projet d'ouverture de chemin :**

Depuis longtemps la partie ouest de la commune de Fleuré n'a plus de chemin de randonnée. Le club de Fleuré s'efforce de trouver une solution pour y réaliser un beau circuit. Ce projet part du lagunage, longe la Chandelière pour aboutir au chemin de Cornouaille à la Fromentinière. L'aménagement de ce chemin sur environ 1 km permettra d'obtenir un circuit d'environ 10 km et un raccordement avec les circuits de Nieuil L'espoir.

L'agriculteur propriétaire concerné offre la totalité de cette parcelle de terre. Cette démarche est très honorable et appréciée à sa juste valeur et nous souhaitons donc que la municipalité de Fleuré puisse réaliser ce projet dès que possible pour augmenter le patrimoine de la commune.

### **Projet pour 2016 :**

4 jours en mai à Bracieux près de Chambord / 1 semaine en été près de Saint-Malo

### **Composition du bureau :**

Président : DARNIS Thierry - Trésorier : JARASSIER Jean-Claude - Secrétaire : DELAFOND Pierre-Yves

Membre : TUCHOLSKI Robert



## Comité d'animation de Fleuré

www.fleure86.fr Rubrique associations

Cette association a pour but d'animer la commune de manière festive. La cotisation annuelle est de 5 €.

En 2015, 1<sup>ère</sup> année du CAF, ont été proposées :

Une matinée **randonnée pédestre et VTT**

Réitérée le dimanche 6 mars 2016

Une fête du village « **Les Fleuréades** » :

Jeux divers, l'après-midi et repas suivi

Les 2<sup>ème</sup> Fleuréades sont programmées au samedi 9 juillet 2016

De 2 concerts en soirée.

Une journée **Marché de Noël**

Notre 2<sup>ème</sup> Marché de Noël est prévu le dimanche 27 novembre 2016

### Autre date à retenir :

Le samedi 15 octobre 2016 : **Bal Folk**

**Venez rejoindre notre troupe ! RDV à l'A.G. le 15 janvier 2016**



**1: Président**  
**2: Vice Président**  
**3: Secrétaire**  
**4: Secrétaire Adjointe**  
**5: Trésorière**  
**6: Trésorier Adjoint**  
**7 à 12: Membres Actifs**

## Comité de jumelage Région de La Villedieu-du-Clain

Le comité a pour but de favoriser les rencontres entre les habitants de nos 10 communes et ceux des 2 villes jumelles BERNAREGGIO et WACHTBERG.

Contact : <http://www.jumelagevilledieu.asso.st>

Président Joseph DELHOMMOIS (tél. 05 49 46 75 14)

### Échanges 2015

Un groupe de **26 enfants de plusieurs écoles élémentaires** de nos 10 communes et un de BERNAREGGIO ont été accueillis **du 25 au 28 avril 2015 à WACHTBERG**. Ce fut une occasion privilégiée pour les enfants de rencontrer leurs homologues italiens et allemands au cœur même de l'école de WACHTBERG. Chaque enfant était accompagné par un adulte responsable. Les parents des trois pays ont eu l'occasion de faire connaissance et de créer des liens d'amitié.



**Le camp de jeunes a eu lieu à WACHTBERG du 19 au 26 juillet 2015.** Il a

permis à 18 jeunes (garçons et filles) de chacun des 3 pays, âgés de **12 à 15 ans**, de vivre ensemble pendant une semaine. Ce fut pour eux une occasion de se faire de nouveaux amis en découvrant la région de WACHTBERG. A l'âge où l'expression dans une langue étrangère n'est pas toujours facile, un tel échange libère souvent la parole. L'ARANTELE et l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) nous ont apporté une aide précieuse pour l'organisation de ce camp.

**Du 11 au 14 septembre 2015, un déplacement en Italie à BERNAREGGIO était ouvert aux familles et à leurs enfants.** Visite de Milan et son nouveau quartier de Porta Nuova, son centre historique avec le



Castello Sforzesco et la Cathédrale, son quartier des artistes au bord des canaux.

L'accueil a été très chaleureux et l'ambiance inoubliable comme à l'accoutumée.





Programme 2016

**Du 26 au 29 mai 2016, l'échange scolaire se déroulera dans notre région de LA VILLEDIEU-DU-CLAIN.** Nous accueillerons un groupe de jeunes des écoles élémentaires de BERNAREGGIO et de WACHTBERG. Chaque jeune sera accompagné par un adulte responsable. L'hébergement sera réalisé dans les familles d'accueil. Dès à présent, les familles intéressées peuvent se faire connaître auprès de Mmes Sarah GAUTIER (école de LA VILLEDIEU), Christelle BRUNET (05 49 42 00 14), Cathy PAILLIER (05 49 42 59 47) et M Philippe LE MERRER (école d'ASLONNES).

**Le camp de jeunes aura lieu du 24 au 31 juillet 2016 à BERNAREGGIO.** A l'image des camps précédents, il permettra à 18 jeunes (12 à 15 ans) de chacun des 3 pays de vivre ensemble pendant une semaine. Les inscriptions peuvent d'ores et déjà être enregistrées auprès de Mme Michelle POURIN (05 49 42 55 92).



**Echange pour tous les âges à WACHTBERG du 30 septembre au 3 octobre 2016.** L'hébergement dans les familles permet de faire vraiment connaissance et très souvent de tisser des liens durables. Ce sera la période des vendanges dans la Vallée de l'Ahr. Réservez ce créneau sur vos agendas.

Pour partager la joie qui caractérise chacun des échanges avec nos amis étrangers, il n'est nullement nécessaire de parler l'une ou l'autre langue étrangère pour goûter au plaisir de l'amitié. L'envie de partager et l'ouverture de cœur sont les seules conditions nécessaires pour la réussite d'un échange.

Ce programme est réalisé avec l'aide de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, la Communauté de Communes des Vallées du Clain et de nos 10 communes jumelées. Sa réussite est liée à la participation de la population.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'**Assemblée générale** qui se tiendra à ROCHES-PREMARIE-ANDILLÉ, salle Parquet de L'Arantelle, le 4 mars 2016 à partir de 20h30.

Nous souhaitons faire participer de nouvelles familles.

## Donneurs de Sang Bénévoles

Plus de 80% des dons de sang sont collectés grâce aux associations de donneurs de sang. Aucun malade, depuis plus de 60 ans, n'a jamais manqué de produits sanguins. La totalité des dons de produits sanguins labiles sont Éthiques soit Anonyme, Volontaires, Bénévoles et à non profit.

Alors que nous assurons l'autosuffisance française en produits sanguins labiles en France, des projets de lois françaises nous inquiètent. Ces lois, dans leurs rédactions d'origines, remettent en cause l'Éthique du don, ouvrent les produits sanguins labiles à la commercialisation voire diminuent la sécurité de ceux-ci au détriment de la santé des malades.

Dans le même temps il faudra accentuer la promotion du don et la fidélisation des donneurs afin de continuer de répondre à la satisfaction des besoins des malades.

### Bon à savoir

*Durée* : le prélèvement en lui-même dure 10 minutes. De votre arrivée à votre départ il faudra compter au moins 45 minutes.

*Conservation* : les globules rouges se conservent 42 jours.

*Délai* : il faut respecter un délai de 8 semaines entre 2 dons de sang total.

*Fréquence* : une femme peut donner son sang au maximum 4 fois par an, un homme 6 fois par an.

La collecte de Fleuré s'est déroulée le 11 mai 2015 avec un résultat minimal ; c'est-à-dire 31 personnes présentées avec 27 poches prélevées sur 30 souhaitées par l'établissement français de sang. **Ceci implique une totale mobilisation pour 2016 pour éviter notre disparition.** Remerciements aux personnes présentes ce jour, ainsi qu'à l'instituteur de la classe CM1 CM2 de Fleuré qui a accepté et œuvré pour une information sur le sang et une visite lors de la collecte. Expérience à continuer.

Dates 2016                      Assemblée Générale le 11 mars 2016 à 20h30 salle des fêtes  
   Collecte de sang le 08 avril de 15h à 19h salle des fêtes

### Composition du bureau :

Président : Thierry DARNIS

Trésorière : Céline BOUIN

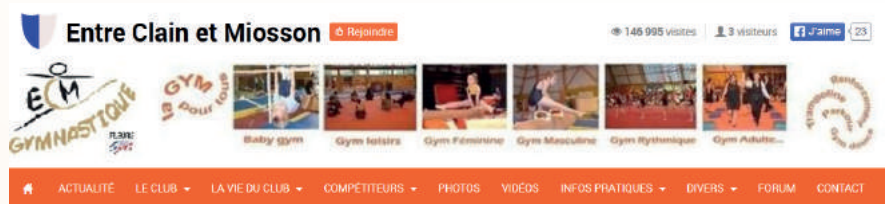
Secrétaire : Amandine COMTE

Membres : Geneviève JARASSIER - Robert FOUILLET



## Entre Clain et Miosson

Toutes les informations concernant le club de gymnastique communautaire : <http://ecm-gym.clubeo.com>



## Flur et pouce

« Une fleur qui s'ouvre à la vie, un petit pouce pour s'endormir »

Composition du bureau :

Présidentes : Mme Prisca MONToux & Mme Christelle GUERRAUD

Secrétaire : Mme Marie-Claire POUPIN

Trésorière : Mme Laurence DOUTEAU



Depuis 2001, Flur'et Pouce est un lieu de convivialité, d'échange et de rencontre pour les enfants de 3 mois à 3 ans et les adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, assistants maternels...).

Les enfants peuvent y partager de bons moments de jeux dans un espace qui leur est adapté, y rencontrer d'autres enfants et donc se sociabiliser doucement avant d'entrer à l'école, d'acquérir, aussi, une certaine autonomie grâce aux différentes activités motrices, ludiques, éducatives ou créatives qui leur sont proposées selon leur envie, leur âge, leur rythme... Pour les bébés qui ne tiennent pas assis, un coin jeu est aménagé avec tapis d'éveil, portiques...

Depuis février 2012, les séances ont lieu à la Salle socio-culturelle, tous les mardis et jeudis matins et un vendredi par mois au gymnase. Elles commencent par l'accueil des enfants avec des jeux libres ; puis, le mardi, une activité manuelle est présentée aux enfants (création d'objets divers, peinture, pâte à sel, découpage, collage...), le jeudi, du matériel ludique, éducatif ou musical (jeux de construction, dessins, livres, chansons...) est mis à leur disposition. Après les activités, un petit goûter leur est proposé.

Depuis la rentrée scolaire 2014, nous partageons les locaux avec le « Point Jeunes ». Des activités en commun, notamment le carnaval, sont envisagées pour 2016.

Le dimanche 24 janvier 2016, les adhérents sont invités pour la galette des rois, avec spectacle pour enfants...

## Flur'EMIL

Responsable section Fluré: Karine PLESSIS, [karine.plessis@orange.fr](mailto:karine.plessis@orange.fr) 05.49.42.77.68

Directrice coordinatrice EMIL : Sylvie FAUCONNIER, [ecolemil@wanadoo.fr](mailto:ecolemil@wanadoo.fr) 05.49.61.30.88

Site Internet : <http://emil86.fr>



Créée en 2003, Flur'EMIL est devenue, en 2010, une section de l'Ecole de Musique Intercommunale de La Villedieu du Clain (EMIL).

L'association a pour mission de promouvoir la musique au plus près des habitants par sa pratique individuelle, collective et l'animation communautaire par la diffusion de spectacles.

Flur'EMIL compte 52 adhérents en octobre 2015 et accueille des élèves à partir de 3 ans.

Débutants ou confirmés pratiquent la musique dans un esprit ludique et bénéficient d'un suivi régulier dans leurs apprentissages.

A Fluré, cette année, vous pouvez pratiquer des cours individuels de guitare basse, classique ou électrique, de la batterie, mais aussi des activités collectives comme la Fabrik musicale (enfants à partir de 9 ans), les Milkways et les Miladies (groupe ados et adultes de musique amplifiée), et une chorale adulte Flur'EMIL. Tout cela grâce à des professeurs diplômés : Sophie SABOURIN, Sylvain GAILLARD et Florian VALLET.

Une audition des élèves aura lieu le 18 juin 2016 à la salle René TAUDIERE.

Calendrier des manifestations 2015/2016 :

Assemblée Générale EMIL le 27 novembre 2015 à la Passerelle à Nouaillé-Maupertuis.

Semaine jeune public avec « Barket de fraises » du 30 novembre au 3 décembre à la Passerelle à Nouaillé-Maupertuis

Concert du Téléthon le 4 décembre à la Passerelle à Nouaillé-Maupertuis

Concert PEP le 13 décembre à Smarves

Concert la « Galette Qu'on Sert » le 16 janvier 2016 à Smarves

Chanson humour « Madame Raymonde » le 24 janvier à la Passerelle à Nouaillé-Maupertuis

Festival Quand on conte du 11 au 20 mars 2016 sur tout le canton et dans les bibliothèques.

Concert des ensembles le 2 avril 2016 à la Villedieu-du-Clain

Concert des chorales le 28 mai 2016 à Nieuil-l'Espoir

Audition Flur'EMIL le 18 juin 2016 à la salle René TAUDIERE de Fluré

Fête de la musique le 21 juin à Nouaillé-Maupertuis, Smarves et Nieuil-l'Espoir

Concert des Bistrots le 25 juin à Aslonnes



## Football Club de Fleuré

Après avoir passé deux saisons au niveau régional et avoir remporté la légendaire Coupe André TASSIN, le Football Club de Fleuré revient à l'échelon départemental. Doté aujourd'hui d'un complexe sportif digne de ce nom, l'équipe encadrante s'attache à conserver l'état d'esprit et faire découvrir au plus grand nombre l'association.



Fort de presque 100 licenciés toutes catégories confondues, le club est depuis deux années, inscrit dans un groupement de jeunes. Autrement dit, les apprentis footballeurs des communes de Civaux, Lhommaizé, Verrières, Montmorillon et Fleuré sont répartis les mercredis et samedis sur les stades de Civaux et Lhommaizé selon leurs catégories. Le club de Civaux restant le référent pour tous, permet ainsi à un maximum d'enfants de pouvoir s'épanouir dans de bonnes conditions à la pratique régulière d'un sport collectif.



Les féminines quant à elles forment depuis cette saison une « triple-entente » avec Montmorillon, Vernon et Fleuré. Grâce à cet effectif, une deuxième équipe a pu être engagée en championnat à 8 en complément de l'équipe à 11. L'essentiel étant de garder une super ambiance et d'intégrer les nouvelles jeunes joueuses.

## Point jeunes

Le Point Jeunes, c'est quoi ?

Un lieu d'accueil, d'échanges et de découvertes dans un cadre convivial.

Le Point Jeunes, pour qui ?

Pour tous les ados de la commune qui paient leur adhésion et s'engagent à respecter le règlement et les statuts de l'association.

Le Point Jeunes, c'est quand ?

Les jours et horaires varient en fonction des ateliers et des projets. Les plages d'ouverture sont toujours encadrées par un adulte.

Le Point Jeunes, c'est où ?

A la salle socio-culturelle Jean-Paul Sénéchault, une salle nous est spécialement réservée.

Le Point Jeunes, pour quoi faire ?

Pour participer à des ateliers (bande dessinée, bijou, théâtre...)  
Pour organiser des manifestations (carnaval, halloween...)  
Pour s'associer aux différentes manifestations organisées sur la commune (Fleuréades, vide-grenier, fête de l'école...)  
Pour avoir des projets communs (sorties diverses, futsal, Futuroscope...)  
Pour réfléchir et mettre en œuvre ensemble de nouveaux projets.

Le Point Jeunes, avec quels partenaires ?

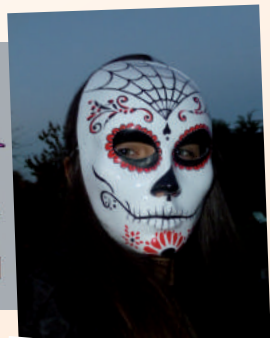
La municipalité (chantier jeune prévu en 2016)  
Les associations locales  
Julien Girardet, dessinateur  
EPHAD  
Mirana (chanteur de rnb à la base, qui fait actuellement de l'afro dance)  
Voketball Association de Châtellerault, nouveau sport de plein air.



Bien relayé par le site officiel qui conserve sa première place dans la Vienne, le Staff «communication» s'attache à renseigner et actualiser quotidiennement le support. Avec plus de 1 500 000 visites, vous retrouvez les résultats sportifs, des photos et différentes rubriques dédiées aux partenaires ou encore la boutique officielle. Véritable plate-forme de vie, c'est une vraie fierté chaque jour de porter haut les couleurs du club et de la commune.

Tous les acteurs œuvrent donc chaque jour pour pérenniser l'association qui va célébrer cette année son 80<sup>ème</sup> anniversaire pour la plus grande joie de toutes et tous.

Rendez-vous sur le site officiel du club : <http://fcfleur.footeo.com/>



## UFVGAC de Fleuré

L'union Fédérale a célébré, en 2015, le centenaire de sa création. Cet anniversaire a été à l'origine de la signature d'un protocole d'accord avec l'UNC (Union nationale des Combattants) qui fêtait également les 100 ans de son existence.

Pour sa part, l'UFVGAC de Fleuré, même si elle fait figure de jeune, a maintenant une trentaine d'années derrière elle. Ses effectifs ont quelque peu fluctué depuis sa création avec, malheureusement, la disparition d'une dizaine de ses anciens.

Aujourd'hui, avec beaucoup de satisfaction, la section a vu son nombre d'adhérents augmenter avec l'adhésion de sympathisants qui, sans avoir le titre d'ancien combattant, ont eu conscience de la nécessité de ne pas laisser le devoir de mémoire disparaître.

Merci aussi à celles et à ceux qui s'associent aux commémorations au monument aux morts ainsi qu'aux enfants qui participent avec beaucoup de sérieux à ces cérémonies et à leurs parents.

En 2015, nos deux manifestations traditionnelles, que sont le thé dansant du lundi de Pentecôte et le Méchoui du dernier dimanche d'Août, ont connu un succès qui ne se dément pas.

Le thé dansant, cette année encore animé par l'orchestre Gégé Musette a rempli la salle des fêtes. Alors, comme on ne change pas une équipe qui gagne rendez-vous en 2016... même lieu même heure !

Quant au méchoui, le bouche à oreilles semble fonctionner à plein assurant une réussite toujours grandissante et des témoignages de satisfaction. Merci à tous donc, et soyez assurés que nous essaierons d'être toujours dignes de votre fidélité.

Avec l'espoir donc, de partager de nouveau en 2016 cette journée conviviale.

Concernant la vie de la section de Fleuré, en 2016 les cérémonies habituelles de commémoration seront reconduites à savoir :

- Le dimanche 24 avril : journée du souvenir des déportés
- Le dimanche 8 mai : Commémoration de la victoire de 1945
- Le mercredi 8 juin : hommage aux victimes d'Indochine
- Le samedi 18 juin : Appel du Général De Gaulle
- Le vendredi 11 novembre : Armistice de la guerre 14/18
- Le samedi 5 décembre : Hommage aux victimes d'Algérie et du Maroc

Dans le cadre des festivités sont également programmées :

- Le thé dansant le lundi de pentecôte (16 mai)
- Le traditionnel méchoui le dernier dimanche d'août (le 28)



Pour les contacts avec la section, la composition du bureau reste inchangée à savoir :

- Co-Présidente : Michèle Gourdeau
- Co-Président : Yves Varennes
- Trésorière : Madeleine Painault
- Secrétaire : Pierre Buvat

**On ne peut pas évoquer le tissu associatif fleuréen sans citer l'association OS THEO SARCOME, association d'intérêt privé, présente sur de nombreuses manifestations.**

**Pour tout savoir : <http://www.os-theo-sarcome.org>**





## Coordonnées des associations

ASSOCIATIONS	CONTACTS	TELEPHONE	SITE/BLOG
ACCA	J.F. Neveu	06 18 91 28 39	
Association des Parents d'Élèves	C. Bouin	05 16 83 60 92	apefleure86.blogspot.fr
Comité d'Animation	D. Angilbert	06 20 96 55 89	
Comité de jumelage	J. Delhommois	05 49 46 75 14	www.jumelagevilledieu.asso.st
Club de l'Amitié	H. Garnier	05 49 42 96 45	
Club de randonnée	T. Darnis	05 49 42 65 78	
Donneurs de sang	T. Darnis	05 49 42 65 78	www.dsbfleure.fr.st
Entre Clain et Miosson	H. Bouline	05 49 42 41 87	ecm-gym.clubeo.com
Football Club de Fleuré	H. Gabard	06 11 99 11 57	fcfleure.footeo.com/
Fleur et Pouce	P. Montoux	06 63 26 52 88	
Fleur Emil	K. Plessis	05 49 42 77 68	emil86.fr
OS THEO SARCOME	F. Blanchard	06 83 18 20 68	www.os-theo-sarcome.org/
Point Jeunes	B. Imbert	05 16 52 52 04	www.facebook.com/Point-jeunes
UNACVG	M. Gourdeau	05 49 42 60 32	

## Calendrier des manifestations

<b>Janvier</b>	9 janvier - VCEUX DU MAIRE (à 18h) 24 janvier – SPECTACLE (Fleur et Pouce) 29 janvier – CONCOURS DE BELOTE (Club de l'amitié)
<b>Février</b>	6 février - LOTO (APE) 27 février - Repas du CCAS
<b>Mars</b>	5 mars - BANQUET (ACCA) 6 mars - RANDONNÉE pédestre et VTT (CAF) 19 mars - BAL DISCO (Os Théo Sarcome)
<b>Avril</b>	1 <sup>er</sup> avril - CONCOURS DE BELOTE (Club de l'Amitié) 5 avril - BUFFET CAMPAGNARD (Club de l'amitié) 8 avril - DON DU SANG (de 14h à 19h)
<b>Mai</b>	8 mai - BANQUET (UFGAC) 16 mai - THÉ DANSANT (UFGAC) 22 mai - VIDE GRENIER (APE)
<b>Juin</b>	4 juin - RANDONNÉE gastronomique de nuit (Os Théo Sarcome) 11 juin - 80 ANS DU FCF 18 juin - AUDITIONS (EMIL) 25 juin - FÊTE DE L'ÉCOLE (APE)
<b>Juillet</b>	9 juillet - LES FLEURÉADES (CAF)
<b>Août</b>	28 août - MECHOUÏ (UFGVAC)
<b>Septembre</b>	23 septembre - CONCOURS DE BELOTE (club de l'amitié)
<b>Octobre</b>	8 octobre - LOTO (FCF) 15 octobre - BAL FOLK (CAF)
<b>Novembre</b>	15 novembre - REPAS ANNUEL (Club de l'amitié) 19 novembre - BAL (FCF) 26 novembre - DIAPORAMA (Club Randonnée) 27 novembre - MARCHÉ DE NOËL (CAF)

## Calendrier des assemblées générales

12 janvier : Club de l'amitié  
15 janvier : CAF  
11 mars : Donneurs de sang  
10 juin : ACCA  
16 septembre : Randonnée  
17 décembre : OS THEO SARCOME

Merci à toutes les personnes et tous les partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin municipal.

Crédit Photos : C. Tardy, F. Tucholski, B. Vrignaud.  
Directeur de publication : Vivian Perroches, maire.  
Publication réalisée par les membres de la commission Communication : C. Bond, W. Charles, L. Dos Anjos, A. Gerland, J.F. Neveu, C. Tardy, F. Tucholski  
Conception et impression : Sipap-Oudin Poitiers



# Numéros utiles



Mairie : 05 49 42 60 15  
La Poste : 05 49 42 60 00  
Bibliothèque municipale : 05 49 45 07 24  
Ecole primaire Yannick DREUX : 05 49 59 19 53  
Garderie de l'école : 05 49 42 03 26

Centre de loisirs de Vernon : 05 49 42 07 23  
EHPAD Saint-Thibault : 05 49 89 06 27  
Salle des fêtes René TAUDIERE : 05 49 42 95 60  
Salle socio-culturelle Jean-Paul SENECHAULT : 05 49 45 07 24  
Trésorerie de Lussac-Les-Châteaux : 05 49 48 40 29

## Vos contacts locaux



Maire : Vivian PERROCHES  
✉ Route de Poitiers 86340 Fleuré  
☎ 05 49 42 60 15, Fax 05 49 42 61 36  
✉ fleure@cg86.fr



Députée : Catherine COUTELLE  
✉ 11 place de France 86000 Poitiers  
☎ 05 49 47 17 87, Fax 05 49 47 47 86  
✉ contact@catherinecoutelle.fr, 🌐 www.catherinecoutelle.fr



Conseillers départementaux :  
Rose-Marie BERTAUD ☎ 06 15 76 43 68, ✉ rmbertaud@departement86.fr  
Gilbert BEAUJANEAU ☎ 06 81 48 47 35, ✉ gbeaujaneau@departement86.fr  
Pour prendre rendez-vous avec votre Conseiller Départemental, merci de contacter le 05 49 39 54 11 ou cmartinez@departement86.fr



Préfecture de la vienne :  
✉ 7 Place Aristide Briand 86000 Poitiers  
☎ 05 49 55 70 00  
🌐 www.vienne.gouv.fr

## Numéros d'urgence

### Urgence médicale



Numéro européen



N° de garde médicale permanence et week-end 05 49 38 50 50



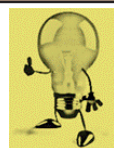
Pompiers : 18



Gendarmerie : 17



Dépannage Eaux de Vienne (fuite d'eau)  
06.07.18.26.76  
05.49.01.38.10 Agence de La Villedieu-du-Clain



Dépannage SOREGIES  
(problème provenant des réseaux électriques et gaz)  
0810 50 50 50

UN DEFIBRILLATEUR EST DISPONIBLE  
FACE A LA MAIRIE



Menuiserie - Charpente - Escalier - Couverture - Cloison sèche



**AUGRY**  
entreprise

**Philippe AUGRY**

Parc d'activités d'Anthyllis - 86340 FLEURÉ  
Tél : 05 49 54 87 58 - Fax : 05 49 42 67 20  
Email : augryentreprise@yahoo.fr

**S C E A du PARC**

fromages de chèvres fermiers  
vente à la ferme et sur commande

**BAUDINIÈRE VERONIQUE**  
LE PARC  
86340 FLEURE



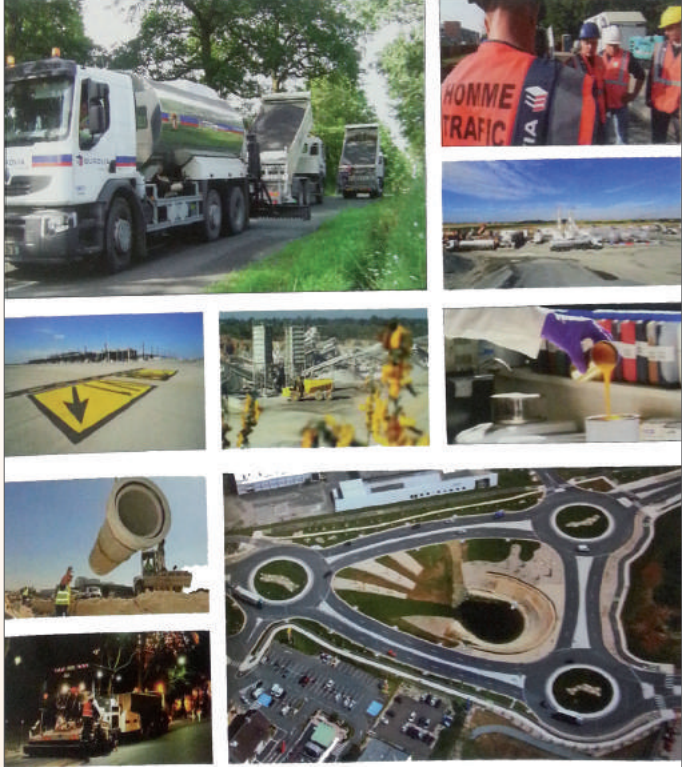
05 49 42 67 87  
alain.baudiniere@wanadoo.fr

**Transco**  
**Société de transport routier**

1 Route de la Lande  
86800 Saint-Julien-l'Ars

Téléphone : 05 49 56 68 38

 **AGENCE DE POITIERS**  
Travaux publics et privés  
**LA FORCE D'UN GROUPE**  
**LA PROXIMITÉ**  
**D'UNE AGENCE LOCALE**



 **AGENCE DE POITIERS**  
poitiers@eurovia.com  
05 49 37 60 10

**TERRAINS A BATIR LIBRE DE CONSTRUCTEURS**



**SARL**  
**LES LOGES**  
**TERRAINS**



**PROMOTION IMMOBILIÈRE - VENTE DE TERRAINS VIABILISÉS**

 05 49 18 61 13       [www.les-loges-terrains.fr](http://www.les-loges-terrains.fr)       [lesloges.lavoux@orange.fr](mailto:lesloges.lavoux@orange.fr)

**Sarl Les Loges Terrains - 4 Rue du Pré Médard 86280 SAINT-BENOIT**



Nouveau à la Poitevine, nous vous accueillons  
pour vos repas événementiels : buffet, banquet pour anniversaire, repas de famille...

s.a.r.l. *La Poitevine*  
Chasse professionnelle

- Chasse petits gibiers : perdrix, faisans et migrateurs
- Pêche à la truite uniquement en groupe (minimum 10 pêcheurs)
- Pêche à la carpe no - kill

S.A.R.L. La Poitevine - FLEURE - Tél: 06.89.66.80.45 / 06.84.37.86.71 - www.poitevine86.fr



## LE PANIER FLEURÉEN

Stéphanie GABILLAT

ALIMENTATION - PRESSE - TABAC

Ouvert du lundi au Samedi  
de 7h30 à 13h30  
et de 15h00 à 19h30

dimanche et Jours Fériés  
de 8 h 30 à 12h30  
Fermé le mercredi après-midi  
**Tél: 05.49.42.69.96**

# MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES



**Alexandre GRANDON**

GENCAY  
NIEUIL L'ESPOIR  
USSON DU POITOU



Orias : 07007434

**Tél. 05 49 59 46 58** - alexandre.grandon@mutuelledepoitiers.fr



**R** SARL  
**é**my  
**C**ourbier



**SAVIGNY L'ÉVESCAULT**      VENTE DE MATÉRIEL NEUFS & OCCASIONS  
Tél. 05 49 56 52 77      sarl.courbier.remy@wanadoo.fr  
Fax 05 49 45 91 34      www.courbier-motoculture.fr

*Philippe Blanc*  
Primeur

Zone Anthyllis - 86340 Fleuré  
tél. 06 65 22 79 31